

Les GAFAs seront taxées en France

Le ministre de l'Economie était l'invité de l'émission Les 4 vérités sur France 2, jeudi 6 décembre, et il a promis une taxe Gafa « au niveau national » s'il n'y a pas d'accord européen.

En 2019, les GAFAs seront taxées en France

La France taxera les GAFAs dès 2019. Bruno Le Maire l'a annoncé sur France 2, dans l'émission Les 4 Vérités, jeudi 6 décembre. Selon le ministre de l'Économie et des Finances, il y aura une taxe nationale sur les géants du numérique si les discussions en cours pour mieux les imposer au niveau européen n'aboutissent pas.

« Nous avons obtenu hier un accord avec le vice-chancelier allemand sur ce sujet-là et je me donne jusqu'au mois de mars pour qu'on obtienne une taxation des géants du numérique », a ainsi déclaré le ministre de l'Economie. Il a également promis qu'en cas d'échec des négociations, « nous le ferons au niveau national ».

Une version édulcorée du projet proposée par la France et l'Allemagne

Pour rappel, les pays européens discutent en ce moment d'une directive, présentée en mars par la Commission européenne, qui prévoit la mise en place d'une taxe sur le chiffre d'affaires des Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) le temps qu'une solution soit négociée à l'échelle mondiale pour mieux imposer les géants du net.

Et alors que la France espérait voir cette directive approuvée d'ici fin 2018, plusieurs pays, tels l'Irlande et le Luxembourg, s'opposent à ce projet. En outre, pour sa part, l'Allemagne craint des mesures de rétorsion américaines pour son industrie automobile. Paris, qui croit en ce projet, le porte depuis le début et tente tout ce qu'elle peut pour le sauver, en a proposé mardi 4 décembre, avec Berlin, une version édulcorée, en le limitant à leur chiffre d'affaires publicitaire. L'adoption de la directive est programmée au plus tard en mars 2019, pour une entrée en vigueur en 2021.